



CLUB DES AMATEURS DE TERRIERS D'ECOSSE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, affiliée à la Société Centrale Canine, fédération nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture (arrêté du 22 mai 1969), reconnue d'utilité publique

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ELECTIVE AVEC RENOUVELLEMENT STATUTAIRE PARTIEL DU COMITE DU C.A.T.E.

Ruth O'CONNOR, Présidente du C.A.T.E., a le plaisir de vous inviter à participer à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ELECTIVE

AVEC RENOUVELLEMENT STATUTAIRE PARTIEL DU COMITE du C.A.T.E.

qui se tiendra le

Samedi 19 mai 2018 à 15 heures 30

à l'HOTEL CARAYON, Place du Fort, 12380 SAINT-SERNIN-SUR-RANCE

Extrait de l'article 12 des statuts du C.A.T.E. : « *l'Assemblée Générale se compose des membres actifs et bienfaiteurs de l'Association, membres depuis **plus de neuf mois** et à jour de cotisation dont celle de l'année en cours.* »

L'ordre du jour sera le suivant :

- Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective avec renouvellement statutaire partiel du comité du Club des Amateurs de Terriers d'Ecosse
- Constitution du Bureau de Vote sous la présidence d'un Membre du Comité non candidat avec désignation par l'Assemblée Générale d'un minimum de 3 membres présents
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juillet 2017
- Rapport moral de la Présidente et vote
- Rapport d'activités
- Rapport financier de la Trésorière et vote
- Budget prévisionnel 2018
- Quitus aux administrateurs
- Questions diverses
- Résultats du scrutin et clôture de l'Assemblée Générale

Extrait de l'article 15 des statuts du C.A.T.E. : « *Après chaque renouvellement, le Comité, présidé par son doyen, élit parmi ses membres, un bureau composé d'au moins un président, un secrétaire, un trésorier, ces deux dernières fonctions seules pouvant être cumulées.* »

Les questions diverses sont à adresser au siège social du C.A.T.E., en lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 10 jours avant la date de l'Assemblée Générale.

N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'adhérent.

La Présidente ainsi que les membres du comité comptent sur votre présence et vous remercient de l'intérêt que vous portez à la vie de votre Club.

Fait à BEVILLE-LE-COMTE, le 20 février 2018

